



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

~~~~~

Date de convocation : 24 septembre 2021

Le 30 septembre 2021 à 18h10

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine et en visioconférence via l'application Teams, sous la présidence de Joël BRUNEAU, Président.

### Présents :

*En tant que titulaires :* Madame Catherine AUBERT, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Romain BAIL, Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Erwann BERNET, Madame Ginette BERNIÈRE, Monsieur Martial BORDAIS, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Didier BOULEY, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Madame Nathalie BOURHIS (délibération n° 1 à n°5), Madame Pascale BOURSIN (délibération n° 6 à n°16), Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Véronique DEBELLE (délibération n°1 à n°10), Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Fabrice DEROO, Madame Nathalie DONATIN, , Monsieur Gilles DÉTERVILLE, , Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Bertin GEORGE, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Monsieur Franck GUÉGUÉNIAT, Madame Élisabeth HOLLER, Madame Béatrice HOVNANIAN, Madame Magali HUE, Monsieur Gérard HURELLE, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Patrick JEANNENEZ, Monsieur François JOLY, Monsieur Philippe JOUIN (délibération n°1 à n°3), Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Michel LAFONT, Madame Lynda LAHALLE, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Michel LE LAN, Madame Clémentine LE MARREC, Madame Maria LEBAS, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Monsieur Marc LECERF, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Laurent MATA, Monsieur Lionel MARIE, Madame Agnès MARRETEUX, Monsieur Philippe MARS, Monsieur Gabin MAUGARD, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Marc MILLET, Madame Baya MOUNKAR, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI (délibération n°1 à n°5), Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Monsieur Marc POTTIER, Madame Emilie ROCHEFORT, Madame Marie-Chantal REFFUVEILLE, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Thierry RENOUF, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Serge RICCI, Monsieur Ludovic ROBERT, Monsieur Dominique ROUZIC, Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Thierry SAINT, Monsieur Pierre SCHMIT, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Pascal SÉRARD, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Damien DE WINTER.

*En tant que suppléants :* Madame Micheline LECHARTIER suppléante de Monsieur Stéphane LE HELLEY.

Excusé(s) ayant donné pouvoir : Madame Pascale BOURSIN à Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN (délibération n°1 à n°5), Madame Élodie CAPLIER à Monsieur Thierry RENOUF, Madame Agnès DOLHEM à Monsieur Laurent MATA, Monsieur Mickaël MARIE à Madame Hélène BURGAT, Madame Sylvie MOUTIERS à Monsieur Erwann BERNET, Madame Sonia DE LA PROVÔTÉ à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Pascal PIMONT à Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Catherine PRADAL-CHAZARENC à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Dominique RÉGEARD à Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Rodolphe THOMAS à Madame Ghislaine RIBALTA, Madame Céline PAIN à Monsieur François JOLY, Monsieur Philippe JOUIN à Monsieur Patrick LECAPLAIN (délibération n°4 à n°16), Madame Nathalie BOURHIS à Monsieur Michel LE LAN (délibération n° 6 à n°16).

Excusés : Madame Annie ANNE, Madame Emmanuelle DORMOY, Monsieur Nicolas ESCACH, Madame Maryse GENARD, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Christian LE BAS, Monsieur Vincent LOUVET, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Raymond PICARD, Madame Sara ROUZIERE, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Cécile COTTENCEAU, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI (délibération n°6 à n°16), Madame Véronique DEBELLE (délibération n°11 à n°16).

Le conseil désigne secrétaire de séance Monsieur Christian CHAUVOIS.

---

## COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président informe les membres du conseil communautaire que Monsieur Ludovic ROBERT (Démouville) intègre le groupe « L'Agglo d'abord ».

## APPROBATION DU COMPTE RENDU SOMMAIRE DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 24 JUIN ET DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021

Le Président soumet au conseil communautaire les comptes rendus des séances du 24 juin et du 1<sup>er</sup> juillet 2021, transmis aux conseillers communautaires dans le dossier joint à leur convocation. Les comptes rendus du 24 juin et du 1<sup>er</sup> juillet sont approuvés à l'unanimité.

## N° C-2021-09-30/01 - Tarification des interventions en régie pour les interventions sur les espaces publics

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'indexer annuellement à compter de 2021 les tarifs d'intervention en régie sur les espaces publics par application des formules suivantes :

Pour le personnel :

$$\text{Coût horaire total}_n = \underbrace{(\text{Coût horaire partiel}_{n-1} \times 1,008)}_{\text{Coût horaire partiel}_n} \times 1,05$$

Dans laquelle :

$\text{Coût horaire total}_n$  est le coût horaire total actualisé pour l'année n arrondi à deux chiffres après la virgule ;

$\text{Coût horaire partiel}_{n-1}$  est le coût horaire partiel de l'année n-1 ;

1,008 est le coefficient annuel de GVT (soit + 0,8% par an) ;

1,05 est le coefficient annuel des frais de structure

Pour le matériel :

$$\text{Coût matériel}_n = \text{Coût matériel}_0 \times (\text{SRAI}_{4n-1} / \text{SRAI}_{40})$$

Dans laquelle :

$\text{Coût matériel}_n$  est le coût horaire actualisé pour l'année n arrondi à deux chiffres après la virgule ;

$\text{Coût matériel}_0$  est le coût horaire 2019 ;

$\text{SRAI}_{4n-1}$  est la valeur de l'index pour le 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année n-1 arrondie à deux chiffres après la virgule ;

$\text{SRAI}_{40}$  est la valeur de l'index pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2018.

#### **N° C-2021-09-30/02 - SDEC Energie - Modification de deux représentants**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Le conseil communautaire, désigne Monsieur Ludwig WILLAUME et Monsieur Alain AUDRIEU pour représenter Caen la mer au sein du SDEC en remplacement de Madame Brigitte BARILLON et Monsieur Christian HAMEL.

#### **N° C-2021-09-30/03 - Syndicat mixte du Collège du Cingal - Désignations de représentants**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin à bulletin secret pour cette désignation.

Le conseil communautaire, désigne Mesdames Céline PONTY et Magali PECOLLO-DUPONT en tant que titulaires pour représenter la communauté urbaine de Caen la mer au comité syndical du Syndicat mixte du collège du Cingal.

Le conseil communautaire, désigne Monsieur Yohann ADAM et Madame Virginie NOSILE en tant que suppléants pour représenter la communauté urbaine de Caen la mer au comité syndical du Syndicat mixte du collège du Cingal.

#### **N° C-2021-09-30/04 - Mise en place du Pass culture dans les équipements culturels communautaires en régie**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la mise en place du Pass culture dans les établissements culturels communautaires en régie selon les termes de la convention.

#### **N° C-2021-09-30/05 - Maison des chercheurs EPOPEA - Principe de construction et d'exploitation par la SPL EPOPEA dans le cadre d'un contrat de concession**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le principe de confier la réalisation et l'exploitation de la MAISON DES CHERCHEURS à la SPL EPOPEA, société ad hoc dédiée au projet de territoire EPOPEA.

Le conseil communautaire, précise que le projet de contrat de concession portant réalisation et exploitation de la MAISON DES CHERCHEURS sera proposé prochainement à la validation du conseil communautaire.

**N° C-2021-09-30/06 - Délégation de service public avec constitution d'une SEMOP pour le développement et l'exploitation du réseau de chaleur de Caen Nord - Approbation du principe de la délégation de service public et de ses caractéristiques**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité - 93 pour - 4 NPPV, approuve le principe de la délégation de service public avec constitution d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour la modernisation, le développement et l'exploitation du réseau de chaleur de Caen Nord.

Le conseil communautaire, approuve les caractéristiques des prestations que devra assurer la SEMOP concessionnaire.

Le conseil communautaire, autorise monsieur le Président à lancer la procédure de délégation de service public et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

***N'ayant pas pris part au vote : Monsieur Laurent MATA, Monsieur Mickaël MARIE, Monsieur Philippe MARS, Madame Sylvie MOUTIERS.***

**N° C-2021-09-30/07 - Concession de service public pour la construction et l'exploitation d'une infrastructure destinée à recevoir les réseaux de télécommunications - Modification de l'actionnariat de Caen.com**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la demande de modification par Caen.com de son actionnariat.

Le conseil communautaire, approuve le changement de contrôle direct à venir du délégataire, en application de l'article 1.3.7 de la convention de concession de service public, et ce dans le cadre d'une opération de Reclassement, au titre de son engagement de cession, au profit de la Société Tutor SAS dont 100% des titres seront cédés à la Société Hestia, filiale d'Altitude Infra.

Le conseil communautaire, approuve la participation de la Société Hestia dans le délégataire soit retraitée en interne au sein du groupe et transférée à la Holding Leto, filiale à 100% de la société Altitude Infra, en application de l'article 1.3.7 de la convention de concession de service public.

Le conseil communautaire, prend acte que cette opération a fait l'objet d'un agrément formel d'Altitude Infra en qualité de repreneur par la Commission européenne mais qu'elle reste soumise à l'autorisation de l'Autorité de la concurrence française.

**N° C-2021-09-30/08 - Délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une infrastructure destinée à recevoir les réseaux de télécommunications - Avenant N°10**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 10 à la délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'une infrastructure destinée à recevoir des réseaux de télécommunications.

**N° C-2021-09-30/09 - Instauration du droit de préemption urbain (DPU) sur la commune de Mondeville - DPU simple et renforcé - Champ d'application**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer un droit de préemption urbain simple tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) de la commune de Mondeville délimitées par le plan local d'urbanisme approuvé.

Le conseil communautaire, décide d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé sur les zones urbaines de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 « Secteur Montalivet » du Plan Local d'Urbanisme, ce secteur s'inscrivant dans le projet d'aménagement « Caen Presqu'île ».

Le conseil communautaire, dit que la présente délibération se substitue aux autres délibérations prises par le conseil municipal de la commune de Mondeville concernant les périmètres de droit de préemption urbain et la délégation de ce droit,

Le conseil communautaire, donne notamment pouvoir au président de la communauté urbaine, ou à son représentant, pour procéder aux notifications et aux formalités nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption urbain,

A savoir :

La notification de cette délibération à :

La Préfecture du Calvados,  
La Direction Départementale des Territoires,  
La Direction Départementales des Finances Publiques,  
Au Conseil Supérieur du Notariat (Paris)  
La chambre des Notaires du Calvados  
Au barreau du Tribunal de Grande instance de Caen,  
Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Caen,

L'affichage au siège de la communauté urbaine de Caen la mer et dans la Mairie de Mondeville pendant un mois, de la présente délibération.

La mention de cette délibération dans deux journaux locaux.

**N° C-2021-09-30/10 - Instauration du droit de préemption urbain (DPU) sur la commune de Tourville-sur-Odon - DPU simple - Champ d'application**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instaurer un droit de préemption urbain simple tel qu'il résulte des dispositions légales du Code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones urbaines (U) et des zones à urbaniser (AU) de la commune de Tourville-sur-Odon délimitées par le plan local d'urbanisme approuvé.

Le conseil communautaire, dit que la présente délibération se substitue aux autres délibérations prises par le conseil municipal de la commune de Tourville-sur-Odon concernant les périmètres de droit de préemption urbain et la délégation de ce droit.

Le conseil communautaire, donne notamment pouvoir au président de la communauté urbaine, ou à son représentant, pour procéder aux notifications et aux formalités nécessaires afin de rendre applicable le droit de préemption urbain.

A savoir :

La notification de cette délibération à :

La Préfecture du Calvados,  
La Direction Départementale des Territoires,  
La Direction Départementales des Finances Publiques,  
Au Conseil Supérieur du Notariat (Paris)  
La chambre des Notaires du Calvados  
Au barreau du Tribunal de Grande instance de Caen,  
Au greffe du Tribunal de Grande Instance de Caen,

L'affichage au siège de la communauté urbaine de Caen la mer et dans la Mairie de Tourville-sur-Odon, pendant un mois, de la présente délibération.

La mention de cette délibération dans deux journaux locaux.

**N° C-2021-09-30/11 - Budget principal, budget annexe de l'assainissement, budget annexe du SPANC, budget annexe des transports et budget annexe des Rives de l'Odon - Exercice 2021 - Décision modificative n° 1**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les projets de décision modificative n°1 du budget principal, du budget annexe de l'assainissement, du budget annexe du SPANC, du budget annexe des transports, et du budget annexe des Rives de l'Odon, qui se résumant ainsi par chapitres pour le budget principal, le budget assainissement et le budget transports :

**Budget principal :**

Dépenses de fonctionnement

|                                                               |                   |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général                    | 207 279,12        |
| Chapitre 012 - Charges de personnel                           | -3 000,00         |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes             | -38 625,00        |
| Chapitre 66 - Charges financières                             |                   |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles                         | 0,00              |
| Chapitre 014 - Atténuations de produits                       | 2 243,00          |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 221 447,00      |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement         | -1 618 797,58     |
| <b>Total</b>                                                  | <b>770 546,54</b> |

Recettes de fonctionnement

|                                                               |                   |
|---------------------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 013 - Atténuations de charges                        |                   |
| Chapitre 70 - Produits des services                           | 354 000,00        |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes                                 | 387 994,00        |
| Chapitre 731 - Fiscalité locale                               |                   |
| Chapitre 74 - Dotations et participations                     | 103 189,00        |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante             | -138 747,46       |
| Chapitre 76 - Produits financiers                             |                   |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels                          | 39 111,00         |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 25 000,00         |
| <b>Total</b>                                                  | <b>770 546,54</b> |

Dépenses d'investissement

|                                                               |               |
|---------------------------------------------------------------|---------------|
| Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves             |               |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues             |               |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés                    |               |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 25 000,00     |
| Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées               | -1 674 000,00 |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles                   | 46 211,00     |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles                     | 31 900,00     |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours                        | -464 711,00   |
| Chapitre 26 - Participations et créances rattachées           |               |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières              | -24 000,00    |
| Chapitre 458120 - Mandat rue Bellevue - Bénouville            | 1 200,00      |

|                                                |                      |
|------------------------------------------------|----------------------|
| Zones d'activités transférées - Travaux - 9012 | -350 000,00          |
| Réseau lecture publique - 9029                 | -156 071,00          |
| Déchetteries - 9067                            | -710 000,00          |
| Aménagement côte de Nacre - 9083               | 40 000,00            |
| Cimetières - 9084                              | -270 000,00          |
| Boucles cyclo-pédestres nord - 9086            | -400 000,00          |
| Administration numérique - 9092                | 49 538,00            |
| Palais des sports - 9100                       | -1 220 000,00        |
| Bibliothèque sud - 9102                        | -64 000,00           |
| Chaire universitaire - 9104                    | -200 000,00          |
| Parking de l'Espérance - 9106                  | -120 000,00          |
| OM - Acquisitions matériels - 9107             | -400 000,00          |
| Requalification signalisation ZA - 9109        | -90 000,00           |
| Conservatoire réhabilitation - 9114            | -150 000,00          |
| Caen - 1005                                    | 1 284 382,57         |
| Caen - 1100                                    | 170 000,00           |
| Cambes en Plaine - 1007                        | -28 775,50           |
| Carpiquet - 1008                               | -17 705,87           |
| Colleville Montgomery - 1009                   | -2 985,65            |
| Cormelles-le-Royal -1011                       | 58 905,18            |
| Giberville - 1017                              | -68,87               |
| Ouistreham - 1028                              | -682,36              |
| Périers sur le Dan - 1029                      | -5 869,23            |
| Saint-Contest - 1034                           | -170 000,00          |
| Ouest A - 1042                                 | -9 288,91            |
| <b>Total</b>                                   | <b>-4 821 021,64</b> |

#### Recettes d'investissement

|                                                               |                      |
|---------------------------------------------------------------|----------------------|
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement       | -1 618 797,58        |
| Chapitre 024 - Produits de cessions                           |                      |
| Chapitre 041 - Opérations patrimoniales                       |                      |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 221 447,00         |
| Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves             | 106 449,82           |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues             | 2 267 809,12         |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées                   | -8 930 000,00        |
| Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées               | 530 870,00           |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles                     |                      |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours                        |                      |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières              | 600 000,00           |
| Chapitre 458220 - Mandat rue Bellevue - Bénouville            | 1 200,00             |
| <b>Total</b>                                                  | <b>-4 821 021,64</b> |

#### Budget Assainissement :

##### Dépenses d'exploitation

|                                                   |            |
|---------------------------------------------------|------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général        | 400 000,00 |
| Chapitre 012 - Charges de personnel               |            |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes |            |

|                                                       |                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles                 | 85 000,00         |
| Chapitre 042 - Dotations aux amortissements           |                   |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues                     |                   |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | -314 534,00       |
| <b>Total</b>                                          | <b>170 466,00</b> |

#### Recettes d'exploitation

|                                             |                   |
|---------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 013 - Atténuations de charges      |                   |
| Chapitre 70 - Produits des services         |                   |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes               |                   |
| Chapitre 74 - Dotations et participations   |                   |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels        | 150 000,00        |
| Chapitre 78 - Reprises sur provisions       |                   |
| Chapitre 042 - Dotations aux amortissements | 20 466,00         |
| <b>Total</b>                                | <b>170 466,00</b> |

#### Dépenses d'investissement

|                                                                       |                   |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés                            | 2 900,00          |
| Chapitre 020 - Dépenses imprévues                                     | -900,00           |
| Chapitre 040 - Dotations aux amortissements                           | 20 466,00         |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles                           |                   |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles                             |                   |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours                                |                   |
| Chapitre 458113 - Mandat Malfilatre, Carrières Saint Julien, Oratoire | 20 000,00         |
| Chapitre 458144 - Mandat Pointe du siège Ouistreham                   | 10 000,00         |
| Chapitre 458159 - Mandat palais de sports, défense incendie           | 48 000,00         |
| Chapitre 458162 - Mandat impasse Nicoles Oresme Caen                  | 36 000,00         |
| <b>Total</b>                                                          | <b>136 466,00</b> |

#### Recettes d'investissement

|                                                                       |                   |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement               | -314 534,00       |
| Chapitre 040 - Dotations aux amortissements                           |                   |
| Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves                     | 82 000,00         |
| Chapitre 13 - Subventions                                             |                   |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions               | 255 000,00        |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles                             |                   |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours                                |                   |
| Chapitre 458213 - Mandat Malfilatre, Carrières Saint Julien, Oratoire | 20 000,00         |
| Chapitre 458244 - Mandat Pointe du siège Ouistreham                   | 10 000,00         |
| Chapitre 458259 - Mandat palais de sports, défense incendie           | 48 000,00         |
| Chapitre 458262 - Mandat impasse Nicoles Oresme Caen                  | 36 000,00         |
| <b>Total</b>                                                          | <b>136 466,00</b> |



## Budget Transports :

### Dépenses d'exploitation

|                                                       |                   |
|-------------------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 011 - Charges à caractère général            |                   |
| Chapitre 012 - Charges de personnel                   |                   |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courantes     | 350 000,00        |
| Chapitre 66 - Charges financières                     |                   |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | -445 000,00       |
| <b>Total</b>                                          | <b>-95 000,00</b> |

### Recettes d'exploitation

|                                           |                   |
|-------------------------------------------|-------------------|
| Chapitre 013 - Atténuations de charges    |                   |
| Chapitre 70 - Produits des services       | -95 000,00        |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes             |                   |
| Chapitre 74 - Dotations et participations |                   |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels      |                   |
| <b>Total</b>                              | <b>-95 000,00</b> |

### Dépenses d'investissement

|                                                 |                      |
|-------------------------------------------------|----------------------|
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés      |                      |
| Chapitre 16 - Emprunts et dette assimilée       |                      |
| Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées |                      |
| Chapitre 2001 - Projet TRAMWAY                  | -1 100 000,00        |
| Chapitre 2002 - Station gaz                     | -950 000,00          |
| Chapitre 2003 - Acquisition bus gaz             |                      |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles       |                      |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours          | -2 116 702,00        |
| <b>Total</b>                                    | <b>-4 166 702,00</b> |

### Recettes d'investissement

|                                                         |                      |
|---------------------------------------------------------|----------------------|
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement | -445 000,00          |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues       | -3 721 702,00        |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées et cautions |                      |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles               |                      |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours                  |                      |
| Chapitre 040 - Dotations aux amortissements             |                      |
| <b>Total</b>                                            | <b>-4 166 702,00</b> |

**N° C-2021-09-30/12 - Autorisations de programme et crédits de paiement - Exercice 2021 - Décision modificative n° 1**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications des autorisations de programme et d'engagement présentées ainsi que les nouveaux montants des crédits de paiement pour 2021, pour le budget principal et le budget transports.

Le conseil communautaire, décide la création d'un programme annuel de travaux et d'une autorisation d'engagement sur le budget annexe des transports.

**N° C-2021-09-30/13 - Modulation du taux de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) pour l'exercice 2022**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1,20.

**N° C-2021-09-30/14 - Dégrèvement de cotisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties au titre de l'année 2021 pour les discothèques**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer un dégrèvement de la cotisation de taxe foncière sur les propriétés bâties due au titre de 2021 afférente aux locaux utilisés par les établissements ayant fait l'objet d'une fermeture administrative continue entre le 15 mars 2020 et le 8 juillet 2021 en raison de la crise sanitaire due à l'épidémie de covid-19 et dont les propriétaires ont accordé une remise totale de loyers au titre de 2020.

**N° C-2021-09-30/15 - Dissolution du SIDOM de Creully - Actualisation de la répartition du solde du compte administratif 2019**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du transfert des biens en pleine propriété par le SIDOM de CREULLY à la Communauté urbaine Caen la mer, ainsi que de la répartition du solde du syndicat prise selon la clé de répartition calculée à l'habitant entre les différents groupements (population millésimée 2016).

Le conseil communautaire, décide de procéder à une régularisation des écritures d'inscription à l'inventaire comptable de la Communauté urbaine des biens (hors biens sortis de l'inventaire entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020).

Le conseil communautaire, décide de prévoir une régularisation ultérieure des amortissements comptabilisés entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2020.

**N° C-2021-09-30/16 - Direction des sports - Proposition de gratuité de la patinoire communautaire et de promotions à la piscine de la Grâce de Dieu.**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de permettre à tous les usagers un accès gratuit de la patinoire durant la journée festive d'inauguration.

Le conseil communautaire, décide de mettre en œuvre une offre promotionnelle à la piscine de la Grâce de Dieu jusqu'au 30 juin 2022.

**DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE BUREAU DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Le Président rend compte au conseil communautaire des délibérations votées en bureau communautaire du 1<sup>er</sup> juillet 2021 conformément à l'article 31 du règlement intérieur de la communauté urbaine et à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

## **DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Le Président rend compte au conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation donnée par délibération du conseil communautaire du 9 juillet 2020 ainsi que du 3 décembre 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales. Il rend également compte des jugements, marchés, avenants et bons de commande.

(Diffusion aux maires des 48 communes  
+ à tous les conseillers communautaires  
titulaires et suppléants)

Affiché le 5 octobre 2021